

**DECISION DU MAIRE N° 2021/10**

**OBJET : Plan de relance - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 « Rénovation énergétique » – Isolation des bâtiments communaux – Gymnase Espace Jean Tardy**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020 ;

**Considérant** le projet d'isolation du bâtiment communal Gymnase Jean Tardy, d'un montant estimatif de dépenses de 328 500 € H.T. ;

**Considérant** que ce projet est éligible au plan de relance à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 « Rénovation énergétique » ;

**Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter pour le plan de relance, pour le programme isolation des bâtiments communaux – Gymnase espace Jean Tardy à Saint-Jean-Bonnefonds, la DSIL 2021 « Rénovation énergétique ».

**Article 2** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,  
le 17 février 2021

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

**Marc CHAVANNE**